

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

<b>DÉLIBÉRATION N°CP2022-10/8/34 DOSSIER N°5423</b>	<b>PROROGATION DE LA CONVENTION AU TITRE DE LA SECTION IV DU BUDGET DE LA CNSA POUR LA MODERNISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE, LA FORMATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX, DES BÉNÉVOLES, LE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS DE LA CREUSE 2020-2022</b>
---	---

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON  
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : Prorogation de la convention au titre de la section IV du budget de la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux, des bénévoles, le soutien aux proches aidants de La CREUSE 2020-2022**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2022-10/8/34 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Autonomie,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide d'autoriser Mme la Présidente à signer l'avenant à la convention avec la CNSA, prorogeant jusqu'au 31 décembre 2023 la convention et le report des crédits fléchés en faveur du Conseil Départemental de la Creuse afin de redéfinir la programmation et le financement des actions prévues.

Dans ce cadre, deux actions nouvelles sont soutenues, sur la base des moyens initialement alloués, par le biais d'une réaffectation de crédits entre actions :

- une participation financière de 2 000 € à l'organisation du Forum des métiers du secteur social, médico-social et de l'aide à domicile,
- un soutien financier à hauteur de 10 000 € en faveur des trois SAAD (AGARDOM ASSIF et ADEC) engagés dans un processus mutualisé de transformation organisationnelle.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 9355 du budget départemental.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**